

## Franklin Global Sukuk Fund

**Catégorie W (Qdis) EUR-H1 • ISIN LU1418638604 • Un compartiment de Franklin Templeton Shariah Funds**

La société de gestion est Franklin Templeton International Services S.à r.l.

### Objectifs et Politique d'investissement

La principale caractéristique d'un fonds compatible avec la Charia est sa conformité aux préceptes de la Charia basés sur les principes de la finance islamique. Un fonds Charia a l'obligation de nommer un conseil de surveillance Charia qui vérifie en toute indépendance que le fonds satisfait également aux lignes de conduite de la Charia en ce qui concerne la gestion de tous ses actifs.

L'objectif de Franklin Global Sukuk Fund (le « fonds ») est de maximiser le rendement d'investissement total grâce à une augmentation de la valeur de ses investissements et en générant du rendement à moyen et long terme sur des titres conformes à la Charia.

Le fonds met en œuvre une stratégie de gestion active et investit principalement dans :

- des titres de créance conformes à la Charia, y compris les Sukuk de toute qualité (dont des titres de qualité inférieure tels que les titres de type non-investment grade) et de toute échéance, émis par des gouvernements, des entités gouvernementales et des sociétés situées sur des marchés développés et émergents
- des instruments à court terme conformes à la Charia (jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds)

Le fonds peut investir dans une moindre mesure dans :

- des produits structurés, des titres adossés à des actifs et des produits dérivés conformes aux directives de la Charia
- des titres en défaut (limités à 10 % des actifs)

L'équipe d'investissement applique un processus d'investissement qui repose principalement sur la recherche fondamentale et approfondie de crédit, en prenant en compte l'analyse spécifique de l'économie, du pays et

du titre, qui intègre une analyse détaillée du risque, des visites de la société, ainsi que des modèles propriétaires de titre et de crédit. Dans ses efforts de recherche, l'équipe d'investissement basée au Moyen-Orient tire également profit du soutien de l'équipe Local Asset Management locale en Malaisie et de l'empreinte globale du Fixed Income Groupe de Franklin Templeton. Le fonds peut distribuer le revenu brut de frais. Bien que cela puisse permettre de distribuer davantage de revenu, cela peut également avoir pour conséquence de réduire le capital.

L'indice de référence du fonds est l'indice Dow Jones Sukuk. L'indice de référence sert uniquement de base de comparaison des performances du fonds à l'intention des investisseurs ; il ne constitue ni une contrainte sur la façon dont le portefeuille du fonds doit être construit, ni un objectif de performance à dépasser. Le fonds peut s'écarter de l'indice de référence.

Vous pouvez demander la vente de vos actions chaque jour ouvré au Luxembourg.

Pour la catégorie d'actions de distribution présentée dans ce document, le revenu de dividendes est distribué aux actionnaires.

Pour plus d'informations sur les Objectifs et la Politique d'investissement du Fonds, reportez-vous à la section « Informations sur les compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du prospectus actuel de Franklin Templeton Shariah Funds.

### Termes à comprendre

**Produits structurés** : produits financiers dont la valeur est généralement liée à un ou plusieurs actifs sous-jacents, le plus souvent créés pour satisfaire un besoin qui ne peut pas être satisfait par le seul investissement dans des instruments financiers standard disponibles sur le marché.

### Profil de Risque et de Rendement



#### Que signifie cet indicateur et quelles sont ses limites ?

Cet indicateur est conçu pour vous fournir une indication des fluctuations de cours de cette part en fonction de son comportement historique.

Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas garanti que la catégorie indiquée reste inchangée ; elle peut changer au fil du temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.

#### Pourquoi le Fonds se trouve-t-il dans cette catégorie spécifique ?

Le Fonds investit principalement dans des titres de créance conformes à la Charia, y compris des Sukuk et des instruments à court terme de toute qualité émis par des entités situées sur des marchés développés et émergents. Ces titres ont par le passé subi des fluctuations de leurs cours, généralement dues à l'offre et à la demande de financement ou à d'autres facteurs de marché ou à des mouvements du marché des Sukuk. De ce fait, la performance du fonds peut fluctuer modérément dans le temps.

#### Risques importants non adéquatement pris en considération par l'indicateur.

**Risque de contrepartie** : risque de défaut d'institutions financières ou de mandataires (lorsqu'ils jouent le rôle de contrepartie à des contrats financiers) dans l'exécution de leurs obligations, que ce soit en raison de

leur insolvabilité, d'une faillite ou d'autres causes.

**Risque des instruments financiers dérivés** : risque de perte sur un instrument pour lequel une faible variation de la valeur de l'investissement sous-jacent peut avoir un impact plus marqué sur la valeur de cet instrument. Les produits dérivés peuvent s'accompagner de risques supplémentaires de liquidité, de crédit et de contrepartie.

**Risque des marchés émergents** : risque lié à l'investissement dans des pays dont les systèmes politique, économique, juridique et réglementaire sont moins développés, exposant les investissements à davantage d'instabilité politique ou économique, à un manque de liquidité ou de transparence ou à des problèmes de garde.

**Risque de liquidité** : risque qui survient lorsque des conditions de marché défavorables affectent la capacité à vendre des actifs quand cela est nécessaire. Ce risque peut être déclenché par (mais pas seulement) des événements inattendus, tels que des catastrophes environnementales ou des pandémies. Une liquidité réduite peut avoir un impact négatif sur le cours des actifs.

**Risque de conformité à la Charia** : risque que le fait de ne pouvoir investir que dans des titres conformes à la Charia désavantage le fonds par rapport à d'autres fonds non soumis à cette restriction. Les rendements servis aux actionnaires peuvent en outre être réduits du fait des paiements effectués au profit d'organismes de bienfaisance conformes à la Charia afin de « purifier » les dividendes.

**Risque lié aux sukuk** : risque de perte inhérent aux sukuk, dont la valeur peut fluctuer en fonction de l'impact de facteurs macroéconomiques sur l'offre et la demande de financement ou de la volonté ou capacité de la contrepartie (émetteur souverain, quasi souverain ou privé) de remplir ses obligations de paiement conformément aux termes du sukuk.

Pour une description complète sur tous les risques applicables à ce Fonds, reportez-vous à la section « Considérations sur les risques » du prospectus actuel de Franklin Templeton Shariah Funds.

## Frais

Les frais prélevés sont utilisés pour payer les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts pour le commercialiser et le distribuer. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	Non applicable*
<b>Frais de sortie</b>	Non applicable

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.*

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

<b>Frais courants</b>	0.90%
-----------------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

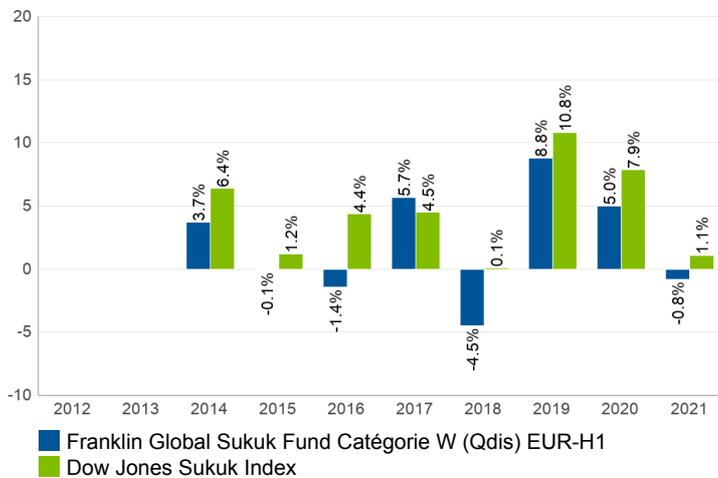
<b>Commission de performance</b>	Non applicable
----------------------------------	----------------

\*Cette part n'est disponible qu'en faisant appel aux services de certains conseillers financiers, qui peuvent facturer des frais séparés. Votre conseiller financier sera en mesure de vous fournir plus d'informations au sujet des frais.

Les frais courants sont basés sur les dépenses de l'exercice clôturant le 31 décembre 2021. Ce montant peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, reportez-vous à la section « Catégories de parts » du prospectus actuel de Franklin Templeton Shariah Funds, ainsi qu'à l'annexe F de celui-ci.

## Performances passées



(la performance de l'indice de référence est fournie à titre d'information uniquement et n'a qu'une valeur indicative).

La performance passée jusqu'à la date de lancement de la part a été simulée en fonction de la performance d'une autre part existante du Fonds représentant sensiblement la même proportion de l'actif de ce dernier.

- Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures.
- Les performances passées présentées ici comprennent tous les frais courants.
- Les performances passées sont calculées dans la devise de la part en question.
- Le Fonds a été lancé en 2012 et la catégorie d'actions actuelle le 28.06.2016
- La performance du produit ne suit pas nécessairement celle de l'indice.

## Informations pratiques

- La Banque dépositaire de Franklin Templeton Shariah Funds est HSBC Continental Europe, Luxembourg.
- Vous pouvez obtenir des exemplaires du prospectus et des rapports annuels et semestriels les plus récents de Franklin Templeton Shariah Funds dans la langue de ce document sur le site [www.ftidocuments.com](http://www.ftidocuments.com) ou sans frais auprès de Franklin Templeton International Services S.à r.l., 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg ou encore auprès de votre conseiller financier.
- Les derniers cours et autres informations sur le Fonds (y compris des informations sur les autres parts du Fonds) sont disponibles auprès de Franklin Templeton International Services S.à r.l., 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg ou sur le site [www.franklintempleton.lu](http://www.franklintempleton.lu).
- Veuillez noter que le régime fiscal applicable au Grand-Duché de Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale individuelle. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier ou fiscal avant de décider d'investir.
- La responsabilité de Franklin Templeton International Services S.à r.l. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Le Fonds présenté ici est un compartiment de Franklin Templeton Shariah Funds. Le prospectus et les rapports financiers renvoient à tous les compartiments de Franklin Templeton Shariah Funds. Tous les compartiments de Franklin Templeton Shariah Funds appliquent la ségrégation de l'actif et du passif. De ce fait, chaque compartiment est exploité indépendamment de tous les autres.
- Vous pouvez opérer un changement de compartiment par lequel vos parts seront transférées à un autre compartiment de Franklin Templeton Shariah Funds, comme décrit plus en détail dans le prospectus.
- Nous vous invitons à vous rendre sur le site [www.franklintempleton.lu](http://www.franklintempleton.lu) pour obtenir le détail de la politique de rémunération actualisée, notamment une description des méthodes de calcul de la rémunération et des avantages, le nom des personnes chargées d'attribuer la rémunération et les avantages, dont la composition du comité de rémunération. Vous pouvez également obtenir gratuitement une version en format papier.